RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 29 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs. Jean-Pierre LALANNE - Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMER - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 18h40 - M. Michel BREAN - M. le Dr Philippe DUCHESNE - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS:

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Viviane LOUME-SEIXO donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 18h40
- M. Michel BREAN donne pouvoir à Mme Laure FAUDEMER
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET: SAISON FESTIVE ET TAUROMACHIQUE 2014: PRIMES ET PRIX

Dans le cadre de la saison festive et tauromachique 2014, il est proposé de fixer le montant des primes et prix qui seront attribués aux concurrents des différentes manifestations.

- 1/ Un prix par tirage au sort aux participants de la JOURNEE DES ENFANTS : VTT d'une valeur maximale de 300 \in .
- 2/ Pour les jeux des enfants, achat de petits lots pour une valeur totale de 500 €.
- 3/ Le montant des récompenses allouées aux lauréats des radios crochets (enfants et adultes) :
- Pour le radio crochet des enfants, 460 € de prix répartis du 1er au 13ème :

1er:	75 €	5ème et 6ème: 40 €
2ème:	70 €	7ème et 8ème: 30 €
3ème:	60 €	du 9ème au 11ème 15 €
4ème:	50 €	12ème et 13ème: 10 €

- Pour le radio crochet des adultes, 1 565 € de prix répartis du 1er au 13ème :

1er:	400 €	6ème	80 €
2ème:	310 €	7ème:	70 €
3ème:	230 €	8ème:	60 €
4ème:	150 €	9ème:	45 €
5ème:	100 €	du 10ème au 13ème	: 30 €

4/ Les primes accordées aux participants du CONCOURS LANDAIS :

ECARTEURS Concours Final

1er	3 050 €
2ème	1 525 €
3ème	800 €
4ème et 5ème	650 €

ECARTEURS Eliminatoires

Du 1er au 5ème 180 €

SAUTEURS

1er	500 €
2ème	350 €
du 3ème au 5ème	250 €

CORDIERS

Du 1er au 4ème 180 €

ENTRAINEURS

Du 1er au 8ème 150 €

VACHERS

Du 1er au 4ème 80 €

En cas d'absence d'un des acteurs et afin de ne pas nuire à l'intégrité du spectacle, il est proposé que le montant de cette prime soit attribué à son remplaçant ou réparti équitablement entre les autres acteurs de la même catégorie.

PRIX DU PANACHE (Ecarteur)	500 €
1er prix GANADERO	500 €
2ème prix GANADERO	305 €

- 5/ Une prime cocarde de 150 € accordée aux participants du Masters des vaches sans corde
- 6/ Une prime de 600€ accordée aux acteurs du spectacle landais 'Générations champions' du mercredi 13 août à 17h, répartie comme suit :

200€ pour chacun des deux acteurs composant le duo classé premier 100€ pour chacun des deux acteurs composant le duo classé second.

- 7/ Pour les jeux d'arènes, 1 700 € de primes répartis sur quatre journées.
- 8/ Le montant des primes décernées aux participants de la Finale des cocardes pour un total de 2 400 € :
- 4 cocardes à 100 € chacune (poules qualificatives)
- 2 cocardes à 150 € chacune (demi-finale)
- 1 cocarde à 600 € (finale).
- 8 prises de gland à 50 € chacune (poules qualificatives)
- 4 prises de gland à 75 € chacune (demi-finale)
- 2 prises de gland à 200 € chacune (finale)

9/ Les primes accordées aux participants des novilladas non piquées de la Feria :

1er prix: 500 €; 2ème prix: 250 €

Pour chaque concours ou jeu, un règlement sera établi et déposé chez un huissier.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget primitif des Fêtes, exercice 2014 :

pour les spectacles populaires : article FPOP 6714, pour les spectacles landais : article CLAN 6714, pour les spectacles taurins :article CORR 6714.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, MAIRE-ADJOINT APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

FIXE les primes et prix tels que proposés ci-dessus dans le cadre de la Temporada 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20140429-14-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Gabriel BELLOCQ Vice-Président du Conseil Général des Landes

Affichée le : 30 Avril 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».